

MAIRIE DE SAINT-MANDRIER-SUR-MER
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

==--==
SEANCE DU 2 AVRIL 2024
=====

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-268300928-20240402-2024-04-02D03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2024

Publication : 04/04/2024

La Vice-présidente, Véronique VIENOT

Nombre de Membres

En exercice : 11

Présents : 8

Pouvoirs : 1

Absents excusés : 3

Qui ont pris part à la délibération : 09

L'an deux mil vingt-quatre et le 2 du mois d'avril à 18 h 30, le conseil d'administration du C.C.A.S. de SAINT-MANDRIER-SUR-MER a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Véronique VIENOT, Vice-présidente du CCAS.

Présents : Mme VIENOT - Mme DEMIERRE - Mme MATHIVET - M. CALMET Conseillers municipaux - Mme MARECHAL - Mme BROGLY - Mme ROURE - Mme PECHARD - Membres

Pouvoir : M. VINCENT à Mme VIENOT

Absents excusés : M. VINCENT - Mme SAUQUET - Mme MAIS

3 - AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2023

Mme VIENOT, Vice-présidente, expose à l'Assemblée que le Compte Administratif de l'exercice 2023 est arrêté comme ci-après :

en EUROS	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Opérations de l'exercice	131 105,23	140 616,58	1 401,08	488,48	132 506,31	141 105,06
Résultat exercice 2023		9 511,35	-912,60			8 598,75
Résultat antérieur reporté		31 884,93		5 554,05		37 438,98
Résultat de clôture 2023		41 396,28		4 641,45		46 037,73
RAR						
Résultat 2023		41 396,28				41 396,28

Le résultat de clôture de la section de fonctionnement est arrêté à la somme de **41 396.28 €**, somme reprise au compte 002 RECETTES du BP 2024.

Le solde d'exécution de la section d'investissement est arrêté à la somme de **4 641.45 €**, somme reprise au compte 001 RECETTES du BP 2024.

- OUI l'exposé de Madame la Vice-présidente ;
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales
- VU le Compte Administratif de 2023 ;
- Statuant sur l'affectation de ce résultat ;

DECIDE à l'UNANIMITE

D'AFFECTER le résultat comme suit :

- le résultat de clôture de la section de fonctionnement est arrêté à la somme de **41 396.28 €**, somme reprise au compte 002 RECETTES du BP 2024 ;
- le solde d'exécution de la section d'investissement est arrêté à la somme de **4 641.45 €**, somme reprise au compte 001 RECETTES du BP 2024.

Pour extrait conforme, le 3 avril 2024.

Signé :
La Vice-présidente
Véronique VIENOT